

**CAISSE POPULAIRE GROUPE
FINANCIER LTÉE**

États financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

États financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers consolidés	
Bilan consolidé	4
État consolidé du résultat étendu	5
État consolidé des variations de l'avoir des membres	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	
1. Informations d'entreprise	8
2. Méthode de présentation	8
3. Première application des nouvelles normes comptables	10
4. Prêts aux membres	12
5. Dépôts des membres	21
6. Parts sociales	23
7. Gestion du capital	24
8. Encaisse et fonds en dépôt	25
9. Marge financière et intérêts	25
10. Placements	26
11. Emprunts de titrisation	30
12. Risque de change	31
13. Engagements	31
14. Impôts sur le revenu	32
15. Immobilisations corporelles et actifs incorporels	33
16. Actifs au titre des droits d'utilisation et obligations locatives	35
17. Opérations entre apparentés	37
18. Dépenses de personnel	38
19. Autres revenus	38
20. Normes, modifications et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur	38

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Caisse Populaire Groupe Financier Ltée et de ses filiales (« la Caisse »), qui comprennent le bilan consolidé au 30 septembre 2020, et l'état consolidé du résultat étendu, l'état consolidé des variations de l'avoir des membres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Caisse au 30 septembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Caisse conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Caisse ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Caisse.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Caisse;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Caisse à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Caisse pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./LLP

Comptables professionnels agréés

Winnipeg (Manitoba)
Le 10 décembre 2020

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Bilan consolidé

Au 30 septembre	2020	2019
	\$	\$
Actifs		
Encaisse et fonds en dépôt (note 8)	31 633 539	29 849 143
Autres actifs	3 360 739	3 639 518
Placements (note 10)	295 638 173	176 820 623
Prêts aux membres (note 4)	1 389 974 990	1 351 938 595
Instruments financiers dérivés (note 9)	-	5 251
Immobilisations corporelles (note 15)	14 877 487	15 582 887
Actifs incorporels (note 15)	5 131 102	5 295 514
Actifs au titre des droits d'utilisation (note 16)	739 190	-
	1 741 355 220	1 583 131 531
Passif et avoir des membres		
Autres passifs	9 724 545	6 258 400
Emprunts de titrisation (note 11)	42 645 413	44 170 616
Impôts sur le revenu	173 248	676 392
Passif d'impôts différés (note 14)	1 470 131	1 644 529
Dépôts des membres (note 5)	1 568 549 944	1 417 571 561
Obligations locatives (note 16)	754 718	-
Instruments financiers dérivés (note 9)	323,766	-
Parts sociales (note 6)	1 321 888	1 327 571
	1 624 963 653	1 471 649 069
Engagements (note 13)		
Avoir des membres (note 7)		
Parts sociales (note 6)	8 884 304	9 174 649
Bénéfices non répartis	107 507 263	102 307 813
	116 391 567	111 482 462
	1 741 355 220	1 583 131 531

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Administratrice



Administrateur

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

État consolidé du résultat étendu

Pour l'exercice terminé le 30 septembre	2020	2019
	\$	\$
Revenus		
Intérêts des prêts aux membres	49 668 752	49 953 912
Revenus de placements	5 006 296	6 084 000
	54 675 048	56 037 912
Coûts de financement		
Intérêts versés aux membres	27 806 916	28 795 879
Intérêts sur emprunts	1 149 880	732 385
	28 956 796	29 528 264
Marge financière	25 718 252	26 509 648
Dépenses d'exploitation		
Personnel (note 18)	15 644 077	15 253 023
Administration	4 835 574	5 007 628
Locaux, mobilier et équipement	2 981 185	3 012 670
Sécurité des membres	1 429 077	1 329 682
Organisation	475 089	662 448
	25 365 002	25 265 451
Dépenses d'exploitation brutes	25 365 002	25 265 451
Moins autres revenus (note 19)	(6 625 517)	(6 359 830)
Dépenses d'exploitation nettes	18 739 485	18 905 621
Résultat net avant provision pour prêts douteux	6 978 767	7 604 027
Provision pour prêts douteux	600 000	825 000
Résultat net avant impôts sur le revenu	6 378 767	6 779 027
Provision pour impôts sur le revenu (note 14)	1 179 317	1 189 945
Total du résultat étendu pour l'exercice	5 199 450	5 589 082

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

État consolidé des variations de l'avoir des membres

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Parts sociales	Bénéfices non répartis	Total
	\$	\$	\$	\$
Soldes au 30 septembre 2018	(31 265)	9 463 044	96 732 290	106 164 069
Redressement transitoire pour IFRS 9 au 1^{er} octobre 2018	-	-	(13 559)	(13 559)
Cessation de comptabilité de couverture	31 265	-	-	31 265
Total du résultat étendu pour l'exercice	-	-	5 589 082	5 589 082
Rachat net des parts sociales	-	(287 184)	-	(287 184)
Transfert aux éléments de passif	-	(1 211)	-	(1 211)
Soldes au 30 septembre 2019	-	9 174 649	102 307 813	111 482 462
Total du résultat étendu pour l'exercice	-	-	5 199 450	5 199 450
Rachat net des parts sociales	-	(296 028)	-	(296 028)
Transfert des éléments de passif	-	5 683	-	5 683
Soldes au 30 septembre 2020	-	8 884 304	107 507 263	116 391 567

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 30 septembre	2020	2019
	\$	\$
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Résultat net pour l'exercice	5 199 450	5 589 082
Ajustements pour		
Intérêts et revenus de placements	(54 675 048)	(56 037 912)
Charge d'intérêts	28 977 655	29 528 264
Amortissement	1 534 947	1 311 980
Provision pour impôts différés	(174 398)	(1,222)
Provision pour prêts douteux	600 000	825 000
Variation nette des autres actifs	278 779	(357 826)
Variation nette du recouvrement des impôts	1 299 338	1 238 222
Variation nette des autres passifs	3 466 145	(366 412)
Variation des activités des membres, nette		
Variation des prêts aux membres, déduction faite des remboursements	(31 944 320)	(84 138 860)
Variation des dépôts des membres, déduction faite des retraits	151 039 458	40 764 056
Flux de trésorerie se rapportant aux intérêts et aux impôts		
Intérêts reçus au titre des prêts aux membres	43 267 579	49 144 133
Intérêts reçus au titre des placements	5 448 088	5 986 469
Intérêts payés sur les obligations locatives	(20 859)	-
Intérêts versés au titre des dépôts des membres	(29 017 871)	(27 827 185)
Impôts sur le revenu payés	(1 802 482)	(483 204)
Flux de trésorerie totaux appliqués aux activités d'exploitation	123 476 461	(34 825 415)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Achats de placements	(279 548 506)	(161 080 083)
Disposition de placements	160 189 464	165 229 770
Achats d'immobilisations corporelles	(389 506)	(149 504)
Flux de trésorerie totaux provenant des activités d'investissement	(119 748 548)	4 000 183
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Augmentation des emprunts de titrisation	7 671 237	22 816 700
Remboursement des emprunts de titrisation	(9 196 440)	(10 646 562)
Rachat net de parts sociales ordinaires et de surplus	(296 028)	(287 184)
Principal payé sur les obligations locatives	(122 286)	-
Flux de trésorerie totaux provenant des activités de financement	(1 943 517)	11 882 954
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des fonds en dépôt	1 784 396	(18 942 278)
Encaisse et fonds en dépôt, au début de l'exercice	29 849 143	48 791 421
Encaisse et fonds en dépôt, à la fin de l'exercice	31 633 539	29 849 143

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

1. Informations d'entreprise

Entité déclarante

La Caisse Populaire Groupe Financier Ltée (la « Caisse ») est constituée en vertu de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions* de la province du Manitoba (« la Loi »). La Caisse, dont la majorité des membres résident au Manitoba, offre des services bancaires de détail et commerciaux ainsi que des services de gestion de patrimoine. La Caisse compte dix-neuf centres de services à Winnipeg et dans le sud du Manitoba, et son siège social est situé au 205, boulevard Provencher, Winnipeg, Manitoba, Canada.

Le conseil d'administration a approuvé la publication des présents états financiers consolidés le 10 décembre 2020.

2. Méthode de présentation

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« CNCI »).

Base de mesure

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon la convention du coût historique modifiée par la réévaluation des instruments financiers dérivés mesurés à la juste valeur.

Les valeurs des états financiers consolidés sont présentées en dollars canadiens, soit la devise fonctionnelle et de présentation de la Caisse.

Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS nécessite que la direction établisse certaines estimations comptables critiques. La direction doit également faire preuve de jugement dans l'application des méthodes comptables de la Caisse. Les domaines faisant appel à des jugements critiques et à des estimations lors de l'application de méthodes comptables et présentant le risque le plus important d'apporter un ajustement significatif à la valeur comptable des actifs et des passifs comptabilisés ou aux montants des actifs ou des passifs présentés dans les états financiers consolidés du prochain exercice sont les suivants :

- Incertitude liée à la pandémie COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'épidémie du coronavirus («COVID-19»), une pandémie entraînant des incertitudes économiques impactant la Caisse. Alors que les impacts du COVID-19 continuent d'évoluer, il pourrait y avoir des répercussions sur la situation financière consolidée et les résultats financiers consolidés de la Caisse, car la durée de la pandémie est incertaine. L'environnement actuel nécessite des jugements et des estimations complexes et est susceptible d'avoir un impact sur les domaines suivants:

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

2. Méthode de présentation (suivi)

Provision pour pertes de crédit

L'estimation des pertes de crédit attendues («PCA») aux étapes 1 et 2 continue d'être une estimation actualisée pondérée selon les probabilités qui tient compte de certains facteurs macroéconomiques distincts qui sont raisonnablement estimés en fonction des conditions économiques actuelles. Il y a un élément de jugement important pour concevoir et peser les scénarios macroéconomiques, prévoir les variables macroéconomiques et évaluer une augmentation significative du risque de crédit.

De plus, la direction de la Caisse a appliqué un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer les pertes de crédit attendues finales qui incluent les ajustements pour l'impact du COVID-19 sur ses portefeuilles, y compris les secteurs particulièrement vulnérables touchés par le COVID-19 et les effets temporaires de la Caisse et les programmes de soutien du gouvernement au paiement qui comprennent le report des versements échelonnés, le soutien gouvernemental et les cotes de risque (note 4).

Utilisation des informations prospectives

Alors que la pandémie continue d'apparaître, l'impact des perspectives économiques se reflète dans les variables macroéconomiques utilisées pour estimer les provisions pour pertes sur créances des étapes 1 et 2. L'estimation de ces informations comporte un degré plus élevé d'incertitude. S'il y a un changement dans cette estimation, cela peut avoir un impact significatif sur l'estimation des provisions pour les étapes 1 et 2.

Évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit

Au cours de cette période de pandémie, la Caisse a soutenu ses membres en offrant des options de report de paiement aux membres en difficulté financière. Cependant, son évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit («ASRC») est basée sur les seuils de probabilité de défaut («PD») et la cote du risque de crédit. Si les impacts du COVID-19 ne sont pas reflétés dans le modèle PD, ils sont reflétés dans l'évaluation spécifique au COVID-19 basée sur le jugement de crédit de l'expert et les ajustements apportés à la provision pour prêts douteux.

- Le classement des actifs financiers, qui inclut l'évaluation du modèle économique dans lequel les actifs sont détenus et l'évaluation des conditions contractuelles à savoir si elles donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et en des versements d'intérêts sur le principal restant dû (note 4); et
- La Caisse détermine la juste valeur de certains instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation. Les hypothèses retenues ont une incidence considérable sur ces techniques, notamment les taux d'actualisation et les estimations des flux de trésorerie futurs (notes 4, 5 et 10).

De plus, lors de la préparation des états financiers consolidés, les notes annexes ont été ordonnées de manière à ce que les informations les plus pertinentes soient présentées précédemment dans les notes et que les informations que la direction a jugées non significatives soient exclues des notes annexes. La détermination de la pertinence et de l'importance des informations à fournir impliquait un jugement important.

Périmètre du groupe

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Caisse et de ses filiales en propriété exclusive : C Finance Inc., et Immobilières CSB Inc.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

3. Première application des nouvelles normes comptables

Les normes, interprétations et modifications comptables en vigueur pour les exercices à compter du 1^{er} octobre 2019 n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Caisse autres que ceux décrits ci-après.

IFRS 16 Contrats de location (« IFRS 16 »)

Le 1^{er} octobre 2019, la Caisse a adopté l'IFRS 16 Contrats de location. L'IFRS 16 fournit un modèle de comptabilité de preneur unique, exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats de location, sauf si la durée du contrat de location est de 12 mois ou moins, ou si l'actif sous-jacent est de faible valeur. L'IFRS 16 reprend substantiellement la comptabilité du bailleur dans IAS 17 - Contrats de location (« IAS 17 »), la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement étant conservée.

La Caisse a adopté l'IFRS 16 selon l'approche rétrospective modifiée sans retraitement des chiffres comparatifs. La Caisse a choisi d'appliquer l'expédient pratique de ne pas réévaluer si un contrat est ou contient un bail à la date de la demande initiale. Les contrats conclus avant la date de transition qui n'étaient pas identifiés comme des contrats de location selon IAS 17 et IFRIC 4 n'ont pas été réévalués. La définition d'un contrat de location selon IFRS 16 n'a été appliquée qu'aux contrats conclus ou modifiés à compter du 1^{er} octobre 2019.

L'IFRS 16 prévoit certaines mesures de simplifications facultatives, y compris celles liées à l'adoption initiale de la norme. La Caisse a appliqué les mesures de simplification suivantes lors de l'application d'IFRS 16 aux contrats de location précédemment classés comme contrats de location simple selon IAS 17:

- Appliqué un taux d'actualisation unique à un portefeuille de baux présentant des caractéristiques raisonnablement similaires; et
- Le recours à des évaluations antérieures pour déterminer si les contrats de location sont onéreux par opposition à la préparation d'un examen de dépréciation selon IAS 36 à la date de la première application.

Comptabilisation et évaluation

- En tant que locataire, la Caisse classait auparavant les contrats de location-exploitation ou les contrats de location-financement en fonction de son évaluation du fait que le contrat de location transférait la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.
- Lors de l'adoption d'IFRS 16, la Caisse a comptabilisé des actifs au titre des droits d'utilisation et des obligations locatives relatifs à des contrats de location d'immeubles de bureaux qui étaient auparavant classés comme contrats de location simple.

Les obligations locatives et les actifs au titre des droits d'utilisation ont été évalués comme suit:

- Les obligations locatives ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de location restants, actualisée en utilisant le taux d'emprunt différentiel de la Caisse au 1^{er} octobre 2019. Le taux d'emprunt différentiel moyen pondéré appliqué aux engagements de location était de 3,75%. Le taux d'emprunt différentiel de la Caisse est le taux auquel un emprunt similaire pourrait être obtenu auprès d'un créancier indépendant dans des conditions comparables; et
- Les actifs au titre des droits d'utilisation ont été évalués à un montant égal aux obligations locatives.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

3. Première application des nouvelles normes comptables (suivi)

Incidence sur les états financiers consolidés de la Caisse au 1^{er} octobre 2019

Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 sur le bilan consolidé au 1^{er} octobre 2019:

	Solde au 30 septembre 2019	Redressement IFRS 16	Solde redressé au 1 ^{er} octobre 2019
	\$	\$	\$
Actifs au titre des droits d'utilisation	-	877 004	877 004
Obligations locatives	-	877 004	877 004

Rapprochement des engagements de location simple et de l'obligation locative agrégée

Le tableau suivant réconcilie les engagements de location simple de la Caisse au 30 septembre 2019 avec les obligations locatives comptabilisées lors de la première application d'IFRS 16 au 1^{er} octobre 2019:

	\$
Engagement minimum de la location simple au 30 septembre 2019	199 768
Plus: effet des options d'extension raisonnablement certain d'être exercées	780 531
	<u>980 299</u>
Moins: effet de l'actualisation en utilisant le taux d'emprunt différentiel de la demande initiale	103 295
	<u>877 004</u>
Obligations locatives comptabilisées au 1 ^{er} octobre 2019	<u>877 004</u>
Dont:	
Obligations locatives courantes	122 286
Obligations locatives non courantes	754 718
	<u>877 004</u>

Interprétation IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux (« IFRIC 23 »)

IFRIC 23 fournit des indications sur la comptabilisation des passifs et actifs d'impôts exigibles et différés dans des circonstances où il existe une incertitude quant aux traitements fiscaux. L'interprétation nécessite:

- Une entité doit examiner si les traitements fiscaux incertains doivent être considérés séparément, ou ensemble en tant que groupe, en fonction de l'approche qui fournit de meilleures prévisions de la résolution;
- Une entité pour déterminer s'il est probable que les autorités fiscales accepteront le traitement fiscal incertain; et
- S'il n'est pas probable que le traitement fiscal incertain soit accepté, mesurez l'incertitude fiscale en fonction du montant le plus probable ou de la valeur attendue, selon la méthode qui prédit le mieux la résolution de l'incertitude.

L'adoption d'IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Caisse.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

4. Prêts aux membres

Les prêts aux membres et la provision pour prêts douteux détenus par la Caisse s'établissent comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Consommateurs		
Prêts à terme	27 231 367	29 207 990
Hypothèques	664 972 540	603 657 280
Marges de crédit	30 183 389	31 111 027
Commerciaux		
Prêts à terme	49 995 377	58 820 393
Hypothèques	403 651 867	412 739 768
Marges de crédit	34 910 204	44 171 647
Agricoles		
Prêts à terme	14 144 725	15 977 062
Hypothèques	154 591 103	146 518 068
Marges de crédit	13 146 698	12 195 071
	1 392 827 270	1 354 398 306
Intérêts courus à recevoir	4 778 527	5 293 940
Prêts totaux	1 397 605 797	1 359 692 246
Provision pour prêts douteux	(7 630 807)	(7 753 651)
Prêts nets aux membres	1 389 974 990	1 351 938 595

Modalités et conditions

Les prêts aux membres portent un taux d'intérêt variable ou fixe.

Les prêts et les marges de crédit aux consommateurs sont des prêts qui ne sont pas garantis par des biens immobiliers et qui, à ce titre, ont diverses conditions de remboursement. Ils sont garantis par divers types de sûretés, notamment des charges sur des équipements ou des biens spécifiques, des investissements et des garanties personnelles.

Les prêts hypothécaires aux consommateurs sont des prêts garantis par des biens résidentiels et sont généralement remboursables mensuellement, soit en un versement combiné de principal et des intérêts, soit uniquement des intérêts.

Les prêts commerciaux se composent de prêts à terme, de marges de crédit d'exploitation et d'hypothèques, de partenariats et de sociétés, assortis de diverses modalités de remboursement. Ils sont garantis par divers types de sûretés, notamment des hypothèques sur des biens immobiliers, des contrats de garantie générale, des charges sur des équipements spécifiques, des investissements et sont assortis de garanties personnelles.

Les prêts agricoles comprennent les prêts à terme, les marges de crédit d'exploitation et les prêts hypothécaires consentis à des particuliers, des sociétés de personnes et des sociétés à des fins agricoles. Ils sont assortis de diverses modalités de remboursement. Ils sont garantis par divers types de sûretés, notamment des hypothèques sur des biens immobiliers, des contrats de garantie générale, des charges sur des équipements spécifiques, des cessions de cultures et de bétail, des investissements et des garanties personnelles.

Le solde des prêts aux membres comprend 33 050 \$ (52 288 \$ au 30 septembre 2019) en dollars US.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

4. Prêts aux membres (suivi)

Comptabilisation et évaluation initiale

La Caisse comptabilise initialement les prêts aux membres à la date à laquelle ils ont été créés. Les prêts aux membres sont initialement évalués à la juste valeur, nette des frais d'établissement, et des coûts de transaction encourus.

Classement et évaluation ultérieure

Les prêts aux membres sont classés et évalués par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, car ils respectent les critères du paiement de principal et des intérêts uniquement et sont détenus dans un modèle d'entreprise dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels. Les prêts aux membres sont ensuite réduits d'une provision pour pertes sur prêts.

Décomptabilisation et modifications du contrat

La Caisse décomptabilise les prêts aux membres lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie des prêts aux membres expirent ou lorsque la Caisse transfère les prêts aux membres.

Lors de la décomptabilisation, la différence entre la valeur comptable à la date de décomptabilisation et la contrepartie reçue est comptabilisée en résultat net.

Si les conditions d'un prêt sont modifiées, la Caisse détermine si les flux de trésorerie du prêt modifié sont substantiellement différents. Si les flux de trésorerie sont substantiellement différents, les droits contractuels sur les flux de trésorerie du prêt initial du membre sont réputés avoir expirés, ils sont décomptabilisés et un nouveau prêt du membre est comptabilisé à la juste valeur.

Si les conditions d'un prêt de membre sont modifiées, mais pas de manière substantielle, le prêt du membre n'est pas décomptabilisé. Si le prêt du membre n'est pas décomptabilisé, la Caisse recalcule la valeur comptable brute du prêt du membre en actualisant les flux de trésorerie contractuels modifiés au taux d'intérêt effectif initial et comptabilise l'ajustement qui en résulte sur la valeur comptable brute en tant que gain ou perte de modification au résultat net et présentés en tant que revenus d'intérêts. Si une telle modification est effectuée en raison de difficultés financières de l'emprunteur, le gain ou la perte est présenté ainsi que la provision pour pertes sur créances des membres.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par la Caisse lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles, et provient principalement des prêts aux membres de la Caisse.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

4. Prêts aux membres (suivi)

Gestion de risque de crédit

Les systèmes de classement du risque de crédit sont conçus pour évaluer et quantifier de manière exacte et constante le risque inhérent aux activités de crédit. Pour évaluer le risque, la Caisse considère le caractère du membre, sa capacité de paiement et la valeur de la garantie disponible pour garantir le prêt.

Les principes de gestion du risque de crédit appliqués par la Caisse sont guidés par les principes globaux de gestion du risque qu'elle applique. Le conseil d'administration veille à ce que la direction dispose d'une structure, de politiques et de processus lui permettant de gérer le risque de crédit et à ce que les politiques globales y ayant trait soient observées dans le cadre des activités commerciales et des transactions.

Les politiques sur le risque de crédit de la Caisse établissent les exigences minimales pour la gestion de ce risque dans une gamme de contextes transactionnels ou de gestion de portefeuille. Ces politiques comprennent ce qui suit :

- Des énoncés de politiques généraux concernant les prêts, incluant l'approbation des politiques de prêt, l'admissibilité aux prêts, les exceptions aux politiques, les infractions aux politiques, les liquidités, l'administration des prêts, les limites de concentration du crédit et l'évaluation du risque;
- Des limites de prêt incluant les limites établies par le conseil d'administration, la liste des limites fixées et les exemptions liées à l'endettement global;
- Des classifications de sûretés pour prêts qui établissent la classification des prêts, les ratios d'avance de fonds et les périodes d'amortissement;
- Des procédures exposant brièvement les marches à suivre en cas de comptes à découvert, de libération ou de substitution de garanties, de suspension temporaire de paiements et de renégociations de prêts;
- Des contrôles des défaillances touchant les prêts, c'est-à-dire les procédures suivies en cas d'arriérés sur un prêt;
- Maintenir la liste de surveillance de la Caisse pour les prêts dont le risque de crédit a augmenté depuis l'origine grâce à des techniques de suivi et d'atténuation des risques appropriées;
- Élaborer et maintenir la classification interne du risque de crédit de la Caisse; et
- Des procédures et des processus de vérification pour les activités de prêt de la Caisse.

La Caisse surveille les prêts aux consommateurs, commerciaux et agricoles principalement en fonction du statut de la défaillance.

En ce qui concerne le risque de crédit, le conseil d'administration reçoit des rapports mensuels qui présentent un résumé des nouveaux prêts, des prêts en défaillance et l'utilisation de découverts. Le conseil d'administration reçoit également chaque trimestre une analyse des prêts douteux et de la provision pour prêts douteux.

La Caisse a mis à jour sa politique de crédit au cours de l'année pour tenir compte de son exposition au risque des politiques, procédures et méthodes utilisées pour mesurer le risque compte tenu de l'impact de la pandémie du COVID-19 sur ses opérations.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

4. Prêts aux membres (suivi)

Montants découlant de la PCA

La Caisse comptabilise une provision pour pertes de crédit sur les prêts aux membres en fonction du modèle de la PCA. La Caisse calcule sa provision pour pertes de crédit à chaque date de clôture selon un modèle de la PCA en trois étapes comme suit :

Étapes	1 – Aucune augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale	2 – Augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale	3 – Défaillant
Définition	De la comptabilisation initiale d'un actif financier à la date à laquelle l'actif connaît une augmentation significative du risque de crédit par rapport à sa comptabilisation initiale.	À la suite d'une ASRC par rapport à la comptabilisation initiale de l'actif financier.	Lorsqu'un actif financier est considéré comme défaillant (c'est-à-dire lorsqu'un défaut de crédit s'est produit (prêt en souffrance)).
Critères de mouvement	<p>À leur création, tous les prêts aux membres sont classés dans l'étape 1.</p> <p>Un prêt commercial ou agricole ayant subi une ASRC ou un défaut peut revenir à l'étape 1 si l'augmentation du risque de crédit et/ou le défaut de paiement sont résolus et le mouvement dans le classement du risque de crédit est approuvé par les gestionnaires de crédit.</p> <p>Pour les prêts personnels, la migration de retour à l'étape 1 peut avoir lieu sur approbation des agents de crédit si tous les signes de détérioration antérieure du crédit sont corrigés et si le membre dispose de 6 mois de paiements de capital et d'intérêts effectués sans défaut de paiement.</p>	<p>La Caisse détermine qu'une ASRC a eu lieu lorsque :</p> <ul style="list-style-type: none"> le prêt est placé sur la liste de surveillance de la Caisse; ou un paiement contractuel est en souffrance depuis plus de 30 jours. <p>De plus, la Caisse incorpore des informations prospectives dans son évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit d'un instrument depuis sa comptabilisation initiale.</p>	<p>Le prêt d'un membre est défaillant en matière de crédit lorsqu'un ou plusieurs événements qui ont un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés du prêt du membre se sont produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> une rupture de contrat telle qu'un défaut ou un défaut de paiement des intérêts ou du principal; difficulté financière importante de l'emprunteur; la restructuration d'un prêt par la Caisse à des conditions que la Caisse ne considérerait pas autrement; le paiement d'un prêt est en retard de 90 jours ou plus; ou il devient probable que l'emprunteur se déclare en faillite ou dans une autre réorganisation financière. <p>Un prêt qui a été renégocié en raison d'une détérioration de la situation de l'emprunteur est généralement considéré comme ayant une dépréciation de crédit sauf s'il est prouvé que le risque de ne pas recevoir de flux de trésorerie contractuels s'est considérablement réduit et qu'il n'existe aucun autre indicateur de dépréciation.</p>

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

4. Prêt aux membres (suivi)

Étapes	1 – Aucune augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale	2 – Augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale	3 – Défaillant
Méthodologie PCA	La dépréciation est estimée sur la base des pertes attendues sur la durée de vie attendue des prêts aux membres, résultant de défaillances survenues au cours des 12 prochains mois (perte de crédit attendue sur 12 mois).	La dépréciation est estimée sur la base des pertes attendues sur la durée de vie des prêts aux membres du fait d'événements de défaut survenant pendant la durée de vie de l'instrument (perte de crédit attendue à vie).	
Évaluation collective ou individuelle	Évaluation collective des prêts accordés aux membres, regroupés sur la base de caractéristiques de risque similaires, en fonction du type de prêt, du secteur d'activité, de la localisation géographique, du type de garantie du prêt, de la durée de l'échéance du prêt et de l'historique des pertes. Les regroupements sont soumis à un examen régulier afin de garantir que les expositions au sein d'un groupe particulier restent homogènes de manière appropriée.		Chaque prêt de membre défaillant est évalué individuellement.
Application de la méthodologie PCA	<p>Les PCA d'un groupe de prêts à des membres sont mesurées sur la base d'une méthode du taux de perte de crédit. La Caisse élabore les taux de perte de crédit aux membres de la première étape et les taux de perte de crédit des membres de la deuxième étape, en fonction des antécédents de défaut et de perte de ces types de prêts, ajustés aux conditions économiques actuelles et aux prévisions. Les taux de perte de crédit sont également appliqués à l'estimation du prélèvement sur les engagements de crédit non utilisés (prêts non avancés, marges de crédit non utilisées, lettres de crédit).</p> <p>Pour les prêts des membres à l'étape 1 avec des engagements de prêt non utilisés, l'estimation de l'utilisation dans les 12 mois suivant la date de reportage est basée sur les informations d'utilisation historiques.</p> <p>Pour les prêts des membres à l'étape 2 avec des engagements de prêt non utilisés, l'estimation de l'utilisation sur la durée de l'engagement de prêt est également basée sur les informations d'utilisation historiques.</p>		La probabilité de défaut des prêts consentis aux membres en défaillance est de 100 %; par conséquent, l'estimation clé concerne le montant de la défaillance. La PCA avec prêt douteux est évaluée selon la meilleure estimation de la Caisse en ce qui concerne la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt.
Principales informations prospectives	Taux de chômage locaux, perspectives économiques locales, environnement du crédit et autres variables économiques pertinentes ayant une incidence sur les sous-ensembles des membres de la Caisse.		

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

4. Prêts aux membres (suivi)

Analyse de la qualité de crédit

Les tableaux suivants présentent des informations sur la qualité du crédit des prêts aux membres en fonction de la cote de risque du crédit de la Caisse. Les prêts consommateurs, commerciaux et agricoles ne sont pas notés. Par conséquent, les informations ont été présentées en fonction de leur niveau de défaut. Sauf indication contraire, les montants figurant dans le tableau représentent les valeurs comptables brutes.

	2020			2019	
	PCA de 12 mois	PCA à vie non défaillant	PCA à vie défaillant	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Prêts consommateurs					
Courant	724 505 891	-	-	724 505 891	665 138 680
Retards > 30 jours	-	4 127 175	-	4 127 175	8 969 339
Retards > 90 jours	-	-	9 147 800	9 147 800	8 093 773
	724 505 891	4 127 175	9 147 800	737 780 866	682 201 792
Provision pour prêts douteux	(677 466)	(8 453)	(541 388)	(1 227 307)	(985 611)
Valeur comptable	723 828 425	4 118 722	8 606 412	736 553 559	681 216 181
Prêts commerciaux et agricoles					
Courant	638 255 319	-	-	638 255 319	654 561 433
Retards > 30 jours	-	2 357 527	-	2 357 527	2 929 126
Retards > 90 jours	-	-	33 513 753	33 513 753	37 462 012
	638 255 319	2 357 527	33 513 753	674 126 599	694 952 571
Provision pour prêts douteux	(98 088)	(2 021)	(6 303 391)	(6 403 500)	(6 768 040)
Valeur comptable	638 157 231	2 355 506	27 210 362	667 723 099	688 184 531
Soldes au 30 septembre	1 361 985 656	6 474 228	35 816 774	1 404 276 658	1 369 400 712

La provision pour pertes de crédit présentée dans le tableau ci-dessus comprend les montants liés aux engagements de crédit non utilisés. À la fin de l'exercice, la Caisse a contracté auprès de ses membres les emprunts non utilisés suivants au titre des prêts, des marges de crédit non utilisées et des lettres de crédit:

	2020			2019	
	Consommateurs	Commerciaux et agricoles	Total	Total	
	\$	\$	\$	\$	
Prêts non déboursés	9 968 984	37 158 096	47 127 080	20 961 383	
Marges de crédit non utilisées	73 440 984	133 387 909	206 828 893	189 908 446	
Lettres de crédit	-	4 057 995	4 057 995	4 055 020	
	83 409 968	174 604 000	258 013 968	214 924 849	

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

4. Prêts aux membres (suivi)

Les radiations

Les prêts aux membres sont radiés (partiellement ou totalement) lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement. C'est généralement le cas lorsque la Caisse détermine que l'emprunteur ne dispose pas d'actifs ni de sources de revenus susceptibles de générer des flux de trésorerie suffisants pour rembourser les montants sujets à la radiation. Toutefois, les prêts radiés des membres pourraient toujours faire l'objet de mesures d'application afin de se conformer aux procédures de la Caisse en matière de recouvrement des sommes dûes.

La méthodologie et les hypothèses utilisées en vue de l'estimation des flux de trésorerie futurs sont revues de manière régulière par la Caisse de façon à réduire tout écart entre les pertes estimées et les pertes réelles.

Provision pour pertes de crédit

Les tableaux suivants présentent les rapprochements entre le solde d'ouverture et le solde de clôture de la provision pour pertes de crédit par type de prêt. La provision pour pertes de crédit dans ces tableaux inclut les PCA sur les engagements de prêt pour certains prêts aux membres, tels que les prêts non avancés, les marges de crédit non utilisées et les lettres de crédit, car la Caisse ne peut pas identifier séparément la PCA sur la composante prête engagé de celles sur la composante instrument financier.

	2020			2019
	PCA de 12 mois	PCA à vie non défaillant	PCA à vie défaillant	Total
Prêts consommateurs				
Solde au 1 ^{er} octobre	402 774	14 410	568 427	985 611
Réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit	274 692	(5 957)	214 191	482 926
Prêts biffés	-	-	(241 230)	(241 230)
Solde au 30 septembre	677 466	8 453	541 388	1 227 307
Prêts commerciaux et agricoles				
Solde au 1 ^{er} octobre	85 662	1 947	6 680 431	6 768 040
Réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit	12 426	74	(149 432)	(136 932)
Prêts biffés	-	-	(227 608)	(227 608)
Solde au 30 septembre	98 088	2 021	6 303 391	6 403 500
Provision pour prêts douteux, au 30 septembre	775 554	10 474	6 844 779	7 630 807

Pour l'année en cours, le montant des actifs financiers qui seraient autrement en souffrance ou dépréciés et dont les termes ont été renégociés est insignifiant.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

4. Prêts aux membres (suivi)

Qualité des garanties détenues

L'évaluation de toutes les sûretés accessoires à la date du bilan s'avère peu pratique en raison de la diversité des actifs et des conditions. Une ventilation des sûretés détenues sur une base de portefeuille est comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Prêts non garantis	124 580 581	119 610 567
Prêts garantis par des liquidités ou des dépôts des membres	9 865 174	14 286 674
Prêts garantis par des biens immobiliers	1 033 419 145	985 805 755
Prêts garantis par des biens mobiliers	57 827 237	94 425 558
Prêts garantis par le gouvernement	171 913 660	145 563 692
	1 397 605 797	1 359 692 246

Le total des garanties détenues pour les prêts aux membres à l'étape 3 est 36 032 861 \$ (37 085 519 \$ en 2019).

Concentration de risque de crédit

La Caisse surveille la concentration du risque de crédit en fonction de caractéristiques de risque similaires, en fonction du type de prêt, du secteur d'activité, de la localisation géographique, du type de garantie du prêt, de la durée de l'échéance du prêt et de l'historique des pertes. La Caisse présente un risque de crédit en raison de la répartition géographique des prêts consentis aux membres dans le sud du Manitoba et dans les environs.

Aux 30 septembre 2020 et 2019, la Caisse détenait des prêts agricoles et commerciaux dans les segments suivants:

	2020	2019
	\$	\$
Agriculture		
Production agricole	151 168 043	141 265 021
Élevage de bétail	46 278 203	42 605 020
Commerciaux		
Hébergement et restauration	38 990 547	41 748 000
Construction	60 990 043	58 727 922
Immobilier, location et location à bail	247 058 192	245 287 522
Fabrication	8 335 809	7 688 670
Administration publique	11 571 454	12 775 133

Aucun prêt individuel ou groupe de prêts connexes aux membres n'excède les seuils établis par la Caisse aux 30 septembre 2020 et 2019.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

4. Prêts aux membres (suivi)

Évaluation à la juste valeur

La juste valeur des prêts aux membres au 30 septembre 2020 était de 1 390 401 000 \$ (1 355 644 000 \$ en 2019).

La juste valeur estimative des prêts variables est supposée être égale à la valeur comptable étant donné que les taux d'intérêt sont revalorisés périodiquement sur le marché. La juste valeur estimative des emprunts à taux fixe est déterminée à l'aide d'évaluations de niveau 3 (note 10) en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus aux taux du marché en vigueur pour les produits aux termes et risques de crédit similaires.

Les taux d'actualisation varient entre 2,14 % et 6,20 % en fonction de la date d'échéance et du type de prêt.

Bien que les montants de juste valeur soient conçus pour représenter des estimations des montants auxquels les actifs et les passifs pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction en cours entre parties consentantes, la Caisse détient normalement la totalité des prêts aux membres jusqu'à leurs échéance. Par conséquent, les justes valeurs présentées sont des estimations calculées en tenant compte des variations des taux d'intérêt du marché et peuvent ne pas indiquer la valeur de réalisation ultime.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

5. Dépôts des membres

Les dépôts des membres sont répartis comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Comptes chèques	452 913 571	369 072 777
Comptes d'épargne	233 193 829	198 977 981
Dépôts à terme	485 868 066	469 398 624
Régimes enregistrés	385 213 596	368 700 222
	<u>1 557 189 062</u>	1 406 149 604
Intérêts courus à payer	11 360 882	11 421 957
	<u>1 568 549 944</u>	1 417 571 561

Modalités et conditions

Les soldes des comptes chèques et dépôts à terme comprennent 10 776 932 \$ (10 135 507 \$ au 30 septembre 2019) qui seront réglés en dollars US.

Comptabilisation et évaluation initiale

Tous les dépôts des membres sont initialement évalués à la juste valeur, nette des coûts de transaction directement imputables à l'émission de l'instrument.

Classement et évaluation ultérieure

Les dépôts des membres sont ensuite évalués selon la méthode de taux d'intérêt effectif.

Concentration de risque

La Caisse est exposée aux regroupements de dépôts individuels qui concentrent le risque et créent une exposition à des segments d'activités.

La Caisse ne détient aucun dépôt provenant de membres individuels ou de groupes de dépôts de membres connexes susceptibles de poser un risque important à la Caisse aux 30 septembre 2020 et 2019.

La majorité des dépôts des membres sont associés à des résidents du sud du Manitoba.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

5. Dépôts des membres (suivi)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Caisse ne puisse respecter toutes ses obligations en matière de sorties de liquidités au moment où elles deviendront exigibles. La Caisse réduit ce risque en surveillant de près ses activités de caisse et ses sorties de liquidités prévues de façon à respecter ses obligations au moment où elles deviennent exigibles.

La structure de gestion des liquidités de la Caisse est conçue de manière à l'assurer de disposer continuellement durant l'exercice de sources adéquates d'argent liquide efficaces et rentables ou de leurs équivalents pour répondre à ses engagements financiers actuels et futurs dans des conditions de stress normales et envisagées.

Les dispositions de la Loi sur les caisses populaires et les credit unions exigent que la Caisse maintienne des liquidités à hauteur d'au moins 8 % des dépôts et des emprunts des membres afin d'accommoder les retraits des membres. Au 30 septembre 2020, le taux de liquidité se chiffrait à 15,54 % (13,80 % en 2019).

La Caisse gère le risque de crédit de la façon suivante :

- en surveillant constamment ses flux de trésorerie quotidiens réels et ses flux de trésorerie projetés à plus long terme;
- en surveillant les profils de maturité des actifs et des passifs financiers;
- en maintenant des réserves adéquates, des facilités de liquidités et des réserves d'emprunt; et
- en surveillant les coefficients de liquidité sur une base mensuelle.

Le conseil d'administration reçoit des rapports mensuels ainsi que de l'information sur les soldes de trésorerie afin de surveiller la structure de gestion des liquidités de la Caisse. La Caisse a respecté les exigences de la loi en matière de liquidité pendant tout l'exercice.

Les échéances des passifs sont présentées à la note 9. La Caisse n'a pas d'engagements importants au titre des dépenses en immobilisation et ces dépenses ne sont pas nécessaires dans le cadre normal de ses activités.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Juste valeur

La juste valeur des dépôts des membres au 30 septembre 2020 était de 1 580 090 000 \$ (1 422 904 000 \$ en 2019).

La juste valeur estimée des dépôts à taux variable est supposée être égale à la valeur comptable étant donné que les taux d'intérêt sur ces prêts et les dépôts sont revalorisés périodiquement sur le marché. La juste valeur estimative des dépôts à taux fixe est déterminée en utilisant des évaluations de niveau 3 (note 10) en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus de ces dépôts aux taux du marché actuel pour les produits présentant des durées et des risques de crédit similaires. Les taux d'actualisation utilisés varient de 0,70 % à 1,95 % selon la date de renouvellement du dépôt.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

5. Dépôts des membres (suivi)

Juste valeur (suivi)

Bien que les montants de juste valeur soient conçus pour représenter des estimations des montants auxquels les actifs et les passifs pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction en cours entre parties consentantes, la Caisse détient normalement la totalité de ses placements à terme, prêts et dépôts jusqu'à leur échéance. Par conséquent, les justes valeurs présentées sont des estimations calculées en tenant compte des variations des taux d'intérêt du marché et peuvent ne pas être représentatives de la valeur de réalisation ultime.

6. Parts sociales

Les parts sociales sont comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Passifs		
Parts ordinaires (émises 34 393; 34 386 en 2019)	171 965	171 930
Parts de surplus	1 149 923	1 155 641
	1 321 888	1 327 571
Avoir des membres		
Parts de surplus	8 884 304	9 174 649
	10 206 192	10 502 220

Modalités et conditions

En tant que condition d'adhésion, chaque membre doit acheter une part sociale ordinaire. Aucun membre ne peut détenir plus de 10 % du nombre total de parts émises. Chaque membre de la Caisse dispose d'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts qu'il détient.

Parts autorisées

Parts sociales ordinaires

Le capital des parts sociales autorisées est composé d'un nombre illimité de parts sociales dont le prix d'émission par part est d'au moins 5 \$ et qui sont rachetables à la valeur nominale seulement lors du retrait d'un membre.

Les parts sociales ordinaires disponibles aux fins de remboursement sont classées dans la catégorie des passifs. L'écart entre le total des parts sociales et la valeur du passif est classé dans la catégorie de l'avoir des membres.

Le retrait des parts sociales est assujéti au maintien par la Caisse d'un capital réglementaire adéquat.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

6. Parts sociales (suivi)

Parts sociales de surplus

Les parts sociales de surplus autorisées sont composées d'un nombre illimité de parts sociales de surplus, émises et disponibles à des fins de rachat au prix de 1 \$ par part à la discrétion de la Caisse. Les parts sociales de surplus sont émises dans le cadre de paiement de ristournes et/ou dividendes. Le retrait des parts sociales de surplus est assujéti au maintien par la Caisse d'un capital réglementaire adéquat; il en est de même pour le paiement de dividendes sur ces parts.

Les parts sociales de surplus disponibles à des fins de rachat sont classées comme un passif. L'écart entre le total des parts sociales de surplus et la valeur du passif est classé dans la catégorie de l'avoir des membres.

Les ristournes et/ou dividendes sont versées à la discrétion du conseil d'administration.

7. Gestion du capital

Les objectifs de la Caisse en matière de gestion du capital sont de maintenir une base de capital qui se structure de manière à dépasser les exigences réglementaires et à utiliser au mieux les affectations de capital.

Les règlements applicables en vertu de la Loi exigent que la Caisse établisse et maintienne un niveau de capital égal ou supérieur aux montants suivants :

- son avoir des membres ne doit pas être inférieur à 5 % de la valeur comptable de ses actifs;
- ses bénéfices non répartis ne doivent pas être inférieurs à 3 % de la valeur comptable de ses actifs; et
- un capital à plusieurs niveaux ne doit pas être inférieur à 8 % de la valeur pondérée du risque auquel sont exposés ses actifs, tel que le définissent les règlements.

La Caisse considère que son capital comprend les parts sociales des membres et les bénéfices non répartis. Toutes les parts sociales des membres sont comprises dans le calcul du capital, qu'elles soient classées comme passif ou l'avoir des membres au bilan consolidé. Il n'y a pas eu de changements par rapport à l'exercice précédent, à ce que la Caisse considère comme son capital.

La Caisse établit la valeur pondérée de ses actifs selon les règlements spécifiés par la Loi, laquelle établit le pourcentage applicable selon le classement des actifs.

La Caisse a respecté les exigences de la Loi en matière de capital au 30 septembre 2020 comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	%	%
Avoir des membres	6,76	7,13
Bénéfices non répartis	6,17	6,46
Capital pondéré	11,83	11,67

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

8. Encaisse et fonds en dépôt

Pour les besoins de l'état des flux de trésorerie, l'encaisse et les comptes courants sont maintenus à la Credit Union Central of Manitoba (« CUCM ») et à la Caisse Centrale Desjardins (« CCD »). Le rendement moyen des comptes au 30 septembre 2020 est 0,25 % (1,75 % en 2019).

Le solde de l'encaisse et des fonds en dépôt comprend 10 430 408 \$ (9 940 857 \$ au 30 septembre 2019) libellés en dollars US.

9. Marge financière et intérêts

La principale source de revenus de la Caisse est la marge financière, c'est-à-dire la différence entre l'intérêt perçu sur les placements et les prêts aux membres et les intérêts versés sur les dépôts des membres et les emprunts. La gestion des actifs et des passifs a pour but de jumeler les montants et les échéances des actifs sensibles aux taux d'intérêt et des passifs sensibles aux taux d'intérêt aux dates de rétablissement des taux d'intérêt, minimisant ainsi les fluctuations de revenu durant les périodes de changement des taux d'intérêt.

Des listes de jumelage et de vulnérabilité aux taux d'intérêt sont préparées régulièrement et surveillées par la direction de la Caisse, et communiquées à la Société d'assurance dépôts du Manitoba conformément à la politique de jumelage de la Caisse. Le conseil d'administration a approuvé cette politique comme l'exigent les règlements d'application de la Loi. Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2020, la Caisse respectait cette politique.

Le tableau suivant présente la sensibilité de la Caisse aux variations de taux d'intérêt. Les montants associés à des taux d'intérêt variables ou payables sur demande sont classés comme venant à échéance dans les douze mois, peu importe la date d'échéance. Une quantité importante de prêts et de dépôts peut être réglée avant échéance sous réserve du paiement d'une pénalité, mais aucun ajustement n'a été fait pour les remboursements qui peuvent survenir avant l'échéance. Les montants qui ne sont pas sensibles aux taux d'intérêt sont regroupés, peu importe l'échéance.

Dates d'échéance (en milliers)	Au 30 septembre 2020				
	Actifs	Actif ententes de SWAP	Passifs	Passif ententes de SWAP	Écart entre actifs et passifs
	\$	\$	\$	\$	\$
Sensible au taux d'intérêt					
Variable	372 493	13 367	522 265	-	(136 405)
0 à 12 mois	466 156	-	536 899	4 000	(74 743)
Plus de 1 an	871 816	-	353 666	9 367	508 783
Sensible au taux d'intérêt	1 710 465	13 367	1 412 830	13 367	297 635
Non sensible au taux d'intérêt	30 890	-	328 525	-	(297 635)
Total	1 741 355	13 367	1 741 355	13 367	-

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

9. Marge financière et intérêts (suivi)

Le montant nominal des swaps indiqué dans la liste ci-haute est ajouté au bilan consolidé à titre d'actifs à taux variable d'une valeur de 13 366 667 \$ et de passifs à taux fixe d'une valeur de 13 366 667 \$ au 30 septembre 2020.

Les actifs et passifs sensibles aux taux d'intérêt ne peuvent normalement pas être jumelés parfaitement selon le montant ou selon l'échéance. L'un des rôles de la Caisse est de servir d'intermédiaire entre les attentes des emprunteurs et celles des déposants.

La Caisse a eu recours à un logiciel de modélisation financière afin d'effectuer une analyse du risque de variation des taux d'intérêt auquel elle est exposée. Selon cette analyse, une augmentation de 1 % des taux d'intérêt pourrait entraîner une diminution de 127 600 \$ de la marge financière de la Caisse alors qu'une diminution de 1 % pourrait entraîner une augmentation de sa marge financière de 1 103 000 \$.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

10. Placements

Les placements sont répartis comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Dépôts de liquidité		
Dépôts à terme	<u>271 000 000</u>	<u>160 000 000</u>
Parts		
Parts de la CUCM	20 783 990	12 910 000
The Cooperators Group Limited	997 670	917 170
Concentra Bank	574 388	574 388
Autres parts	57 700	57 700
	<u>22 413 748</u>	<u>14 459 258</u>
Débetures municipales	<u>1 892 647</u>	<u>1 587 795</u>
Intérêts et dividendes courus	<u>331 778</u>	<u>773 570</u>
	<u>295 638 173</u>	<u>176 820 623</u>

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

10. Placements (suivi)

Dépôts de liquidité

Les dépôts de liquidité comprennent les espèces en dépôt auprès de CUCM.

Modalités et conditions

Les dépôts à terme portent des taux d'intérêts variant de 0,26 % à 1,81 % avec des dates d'échéance de 5 ans ou moins.

Comptabilisation et évaluation initiale

Les dépôts de liquidité sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition.

Classement et évaluation ultérieure

Les dépôts de liquidité sont classés et ultérieurement évalués au coût amorti car ils remplissent les critères de paiement du principal et des intérêts et sont détenus dans un modèle d'entreprise dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de collecter les flux de trésorerie contractuels. Les dépôts de liquidité sont ensuite réduits de toute indemnité de perte.

Risque de crédit

La Caisse détient des liquidités en dépôt auprès de CUCM. Il a été déterminé que les dépôts de liquidité présentaient un risque de crédit faible et, par conséquent, les provisions pour pertes sur les dépôts de liquidité sont évaluées à un montant égal à la PCA sur 12 mois.

Évaluation de la juste valeur

Les valeurs comptables des dépôts de liquidité et des liquidités en dépôt auprès de CUCM se rapprochent de la juste valeur en raison de leurs caractéristiques similaires à celles de la trésorerie et des équivalents.

Parts

Modalités et conditions

Les parts de la CUCM sont requises en tant que condition d'affiliation et sont rachetables lors du retrait de l'affiliation ou à la discrétion du conseil d'administration de la CUCM. De plus, les credit unions membres et la Caisse sont sujets à des appels de fonds supplémentaires à la discrétion du conseil d'administration de la CUCM.

Les parts de la CUCM sont sujettes à un mécanisme de rééquilibrage au moins une fois par an et sont émises et remboursables à la valeur nominale. Elles n'ont pas cours séparément sur un marché, mais leur juste valeur est considérée comme étant équivalente à leur valeur nominale puisque les transactions ont lieu à cette valeur de façon régulière et récurrente.

Puisque les services fournis par la CUCM sont connexes à ses activités quotidiennes, la Caisse n'entend pas se départir de parts de la CUCM. La décision de verser des dividendes sur ces parts est laissée à la discrétion du conseil d'administration de la CUCM.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

10. Placements (suivi)

Comptabilisation et évaluation initiale

La Caisse comptabilise les instruments de capitaux propres à la date de règlement, soit la date à laquelle l'actif est reçu par la Caisse. Les instruments sont initialement évalués à la juste valeur.

Classement et évaluation ultérieure

La Caisse classe ses instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat net.

Décomptabilisation

La Caisse décomptabilise les placements lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie provenant de ces placements expirent ou que la Caisse les transfère.

Évaluation de la juste valeur

Les actions de Concentra et de Co-operators Group Limited sont détenues à la valeur comptable qui se rapproche de sa juste valeur.

Toute variation de la juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement est comptabilisée en résultat net.

Débtures municipales

Modalités et conditions

Les titres et les débtures municipales portent intérêt à des taux variant de 2,75 % à 6,50 % (4,10 % à 6,50 % en 2019) et viennent à l'échéance entre octobre 2020 et décembre 2034.

Comptabilisation et évaluation initiale

La Caisse comptabilise les débtures municipales à la date de règlement, soit la date à laquelle l'actif est reçu par la Caisse. Les débtures sont initialement évaluées à la juste valeur.

Classement et évaluation ultérieure

Les débtures municipales sont classées et ultérieurement évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, car elles remplissent les critères du paiement du principal et des intérêts uniquement et sont détenues dans un modèle d'entreprise dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de collecter des flux de trésorerie contractuels.

Décomptabilisation

La Caisse décomptabilise les débtures municipales lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés aux débtures municipales expirent ou que la Caisse transfère les débtures municipales.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

10. Placements (suivi)

Débitures municipales (suivi)

Évaluation de la juste valeur

Il n'existe pas de valeur marchande séparée pour ces placements, cependant la juste valeur est déterminée comme étant équivalente à la valeur comptable.

Les actifs et passifs sont évalués à la juste valeur dans le bilan consolidé selon une hiérarchie à trois niveaux; les trois niveaux sont fondés sur l'importance des données utilisées dans le cadre de leur technique d'évaluation respective. La hiérarchie des justes valeurs accorde la plus grande importance aux prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques (niveau 1) et la moins grande importance aux données non observables (niveau 3). Les niveaux de données sont les suivants:

- Niveau 1 : Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques. Il n'y a pas d'actif ou de passif évalués à la juste valeur et classé au niveau 1.
- Niveau 2 : Prix cotés sur des marchés non actifs ou données qui sont observables directement (c.-à-d., comme des prix) ou indirectement (c.-à-d., dérivées des prix). Les données du niveau 2 comprennent les prix cotés des actifs qui sont considérés moins actifs. Les actifs et les passifs évalués à la juste valeur et classés au niveau 2 comprennent les parts et les instruments financiers dérivés.
- Niveau 3 : Données non observables qui sont fondées sur une activité de marché faible ou inexistante et qui sont significatives pour la juste valeur estimative des actifs ou des passifs.
- Les actifs et les passifs de niveau 3 comprennent les instruments financiers dont la valeur est déterminée à partir de modèles de cotation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou autres techniques semblables, ainsi que les instruments dont l'établissement de la juste valeur exige que la direction formule des hypothèses et fasse des estimations. Il n'y a pas d'actif ou de passif évalués à la juste valeur et classé au niveau 3.

Il n'y pas eu de transfert entre les différents niveaux pour les exercices terminés les 30 septembre 2020 et 2019.

Toute variation de la juste valeur entre la date de transaction et celle du règlement est comptabilisé au résultat net.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

11. Emprunts de titrisation

Afin de compléter ses stratégies de gestion des risques relatifs au capital, liquidité et taux d'intérêt, la Caisse conclut périodiquement des ententes de transfert d'actifs avec des tiers, lesquelles comprennent la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels assurés par sa participation dans le Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (Programme des TH LNH).

Pour les opérations de titrisation, les prêts sont décomptabilisés que lorsque les droits contractuels liés aux flux de trésorerie de ces actifs ont cessé d'exister ou la quasi-totalité des risques et avantages des prêts ont été transférés. Si les critères de décomptabilisation n'ont pas été rencontrés, la titrisation est reflétée comme une opération de financement, le passif correspondant comptabilisé initialement à la juste valeur et ensuite évalué au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Si les critères de décomptabilisation ont été remplis, la titrisation est considérée comme une vente et les prêts hypothécaires sont décomptabilisés et retirés du bilan consolidé.

La Caisse a déterminé que les fonds provenant des opérations de titrisation au cours de l'exercice devraient être comptabilisés comme des emprunts de titrisation puisque la Caisse n'a pas transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des prêts hypothécaires faisant partie de la transaction de titrisation, y compris le paiement du principal par anticipation, le taux d'intérêt et le risque de crédit. Au 30 septembre 2020, la valeur comptable des prêts hypothécaires résidentiels détenus en garantie et du passif correspondant sont les suivants :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Prêts hypothécaires titrisés	42 645 413	44 170 616
Emprunts de titrisation	42 645 413	44 170 616
Position nette	<u>-</u>	<u>-</u>

Les emprunts de titrisation représentent le financement garanti par des prêts hypothécaires assurés et assignés dans le cadre du Programme des TH LNH. Puisque la titrisation de prêts hypothécaires ne conduit pas à la décomptabilisation des prêts hypothécaires selon les normes comptables, les produits perçus par la titrisation de ces prêts hypothécaires sont comptabilisés comme des emprunts de titrisation sur le bilan consolidé.

La répartition des emprunts de titrisation est comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Court terme	8 187 000	8 293 000
Long terme	34 458 413	35 877 616
	<u>42 645 413</u>	<u>44 170 616</u>

La Caisse détient dix blocs de créances dans le cadre du Programme des TH LNH portant intérêt de 1,65 % à 2,32 % (de 1,43 % à 2,30 % en 2019). Les dates d'échéances de ces blocs de créances varient d'octobre 2020 à novembre 2024.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

12. Risque de change

Le risque de change de la Caisse est lié aux dépôts en dollars US libellés en dollars US. La direction surveille constamment l'efficacité de ses activités d'atténuation du risque de taux de change et ajuste ses avoirs conformément à la politique.

L'exposition de la Caisse aux fluctuations des taux de change devra être contrôlée en limitant son exposition aux devises étrangères non couvertes.

Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2020, la Caisse respectait la politique en matière d'exposition au risque de change.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

13. Engagements

Facilités de crédit

La Caisse dispose d'une marge de crédit approuvée auprès de la CUCM égale à 10 % des dépôts des membres. Les marges de crédit sont garanties par la cession d'actions et de dépôts à la CUCM, ainsi que par la cession de prêts exigibles de la part des membres. Le solde dû au 30 septembre 2020 était de néant (néant au 30 septembre 2019).

La Caisse dispose également d'une limite maximale d'emprunt de 15 000 000 \$ au 30 septembre 2020 auprès de la CCD afin de financer ses opérations actuelles. Au 30 septembre 2020, la Caisse n'avait aucun emprunt avec la CCD (néant au 30 septembre 2019).

Autres

Credit Union Central of Manitoba

En vertu des dispositions d'un accord-cadre de services financiers, la CUCM offre des services bancaires et commerciaux ainsi que d'autres services à la Caisse. Selon cet accord, la Caisse est tenue de verser à la CUCM les droits et cotisations précisés dans l'accord.

La Société d'assurance-dépôts du Manitoba

La Société d'assurance-dépôts du Manitoba (la « Société ») est une société qui assure les dépôts. Conformément à l'obligation légale qui lui est imposée par la Loi, la Société protège les dépôts de tous les membres des credit unions et des caisses populaires du Manitoba. Tel que la Loi le prescrit, la Caisse verse à la Société un prélèvement trimestriel fondé sur un pourcentage des dépôts des membres.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

14. Impôts sur le revenu

La charge d'impôt sur le revenu comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat étendu.

Les composantes significatives de la provision pour impôts comptabilisée dans le résultat net comprennent les éléments suivants :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Provision pour impôts exigibles		
Fondée sur le revenu imposable de l'exercice en cours	1 361 329	1 169 305
Provision pour impôts différés		
Création et renversement des écarts temporaires	(182 012)	20 640
Provision pour impôts totale	<u>1 179 317</u>	<u>1 189 945</u>

Les composantes importantes de l'incidence fiscale des montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu comprennent les éléments suivants :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Impôts différés		
Variation des gains latente sur les instruments financiers dérivés	-	2 252

La provision pour impôts sur le revenu présenté à l'état du résultat étendu est à un taux autre que le taux combiné statutaire fédéral et provincial pour les raisons suivantes :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	%	%
Taux d'imposition combinés statutaires fédéral et provincial	27,0	27,0
Réduction de taux accordée aux caisses populaires	(12,5)	(12,5)
Éléments non déductibles et autres items	4,0	3,1
	<u>18,5</u>	<u>17,6</u>

L'incidence fiscale des écarts temporaires qui donnent lieu à l'actif ou au passif net d'impôts différés est liée à l'amortissement des immobilisations corporelles et les logiciels de base, à la provision pour prêts douteux, l'écart d'acquisition, pertes reportées au future, et d'autres provisions aux états financiers consolidés.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

14. Impôts sur le revenu (suivi)

Les composantes des passifs et actifs d'impôts différés sont comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Passifs d'impôts différés		
Immobilisations corporelles et logiciels de base	1 799 788	1 892 787
Autres	(1)	(166)
	<u>1 799 787</u>	<u>1 892 621</u>
Actifs d'impôts différés		
Provision pour prêts douteux	(329 656)	(248 092)
	<u>1 470 131</u>	<u>1 644 529</u>

15. Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement constatées au coût d'achat et par la suite évaluées à leur coût moins l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis. L'amortissement est comptabilisé au résultat net selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie estimée des actifs aux taux suivants :

Édifices	2,5 %
Terrain de stationnement	8 %
Mobilier et équipement	10 %
Équipement informatique	10 % à 33 %
Équipement de télécommunication	6,7 % à 10 %
Améliorations locatives	10 % à 20 %

Les méthodes d'amortissement, les durées de vie utile et les valeurs résiduelles sont réévaluées chaque année et rajustées s'il y a lieu.

Les immobilisations corporelles sont comme suit :

	<u>2020</u>		<u>2019</u>	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	2 294 884	-	2 294 884	2 294 884
Édifices et terrains de stationnement	18 797 376	7 321 951	11 475 425	11 879 022
Mobilier et équipement	5 877 064	5 643 852	233 212	393 797
Équipement informatique et de télécommunication	4 469 873	3 607 963	861 910	1 001 339
Améliorations locatives	891 587	879 531	12 056	13 845
	<u>32 330 784</u>	<u>17 453 297</u>	<u>14 877 487</u>	<u>15 582 887</u>

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

15. Immobilisations corporelles et actifs incorporels (suivi)

Actifs incorporels

Logiciels de base

Les logiciels de base acquis et développés à l'interne sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts des intrants directement attribuables au développement ou à la mise en œuvre de l'actif sont capitalisés s'il est probable que des avantages économiques futurs liés aux dépenses iront à la Caisse et que le coût peut être évalué de façon fiable.

Les actifs incorporels disponibles pour l'usage sont amortis sur leur durée de vie sur une base linéaire à un taux de 6,7 % à 33 %. La méthode d'amortissement et les durées de vie des actifs sont revues annuellement et ajustées si nécessaire.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'achat de certaines filiales acquises par la Caisse sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments des actifs acquis et des passifs pris en charge. Il est comptabilisé au coût initial diminué de toute perte de valeur subséquente. L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation chaque année ou plus souvent si un événement ou un changement de circonstances pourrait faire passer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») en dessous de sa valeur comptable. Une UGT est le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Les soldes d'écarts d'acquisition sont alloués aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. La dépréciation de l'écart d'acquisition est appréciée en comparant la valeur comptable d'une UGT à sa valeur recouvrable, c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente, d'une part, et la valeur d'utilité, d'autre part. Les pertes de valeurs sont comptabilisées immédiatement et ne peuvent être reprises au cours des périodes ultérieures.

La Caisse utilise des projections de flux de trésorerie pour évaluer la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition. Les projections de cinq ans des flux de trésorerie utilisés dans son analyse ont été approuvées par le conseil d'administration. Les hypothèses clés utilisées dans ces projections reflètent l'expérience historique et sont compatibles avec des sources d'information externes. Un taux d'actualisation de 2,25 % a été appliqué à ses projections de flux de trésorerie. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

Les actifs incorporels sont comme suit :

	2020			2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Écart d'acquisition	1 091 515	106 519	984 996	984 996
Logiciels de base	7 561 482	3 415 376	4 146 106	4 310 518
	8 652 997	3 521 895	5 131 102	5 295 514

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

16. Actifs au titre des droits d'utilisation et obligations locatives

Au début d'un contrat, la Caisse évalue si un contrat est ou contient un bail. Un contrat est, ou contient, un contrat de location si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en échange d'une contrepartie. Cette politique s'applique aux contrats conclus ou modifiés à compter du 1^{er} octobre 2019.

Nature des activités de location en qualité de preneur

La Caisse loue des immeubles de bureaux pour l'exploitation des succursales. Le bail d'un immeuble de bureaux expire en 2021 avec une option d'extension exerçable par la Caisse pour une période supplémentaire de 5 ans après la fin de la période non résiliable. Les options de prolongation sont incluses dans la durée du bail lorsque la Caisse est raisonnablement certaine d'exercer cette option. Les paiements de location des options de prolongation comprennent des paiements sur la durée du contrat de location de 780 531 \$. Le bail du deuxième bâtiment expire en 2025.

Comptabilisation et évaluation initiale

La Caisse comptabilise les droits d'utilisation et les obligations locatives à la date de début du bail.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont initialement évalués au montant de l'obligation locative, réduit pour les incitatifs de location reçus et majorés pour les paiements de location effectués au début ou avant le début du contrat de location ou les coûts directs initiaux engagés.

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de location non payés à la date de début, en utilisant le taux d'intérêt implicite dans le contrat de location ou, si ce taux ne peut être facilement déterminé, le taux d'emprunt différentiel de la Caisse. En général, la Caisse utilise son taux d'emprunt différentiel comme taux d'actualisation. Les paiements de location variables ne sont inclus dans l'évaluation de l'obligation locative que s'ils dépendent d'un indice ou d'un taux (par exemple, l'IPC ou l'inflation). Dans de tels cas, l'évaluation initiale de l'obligation locative suppose que l'élément variable restera inchangé pendant toute la durée du contrat de location. Les autres paiements variables de location qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux sont passés en charges dans la période à laquelle ils se rapportent.

Pour les contrats qui à la fois confèrent à la Caisse le droit d'utiliser un actif identifié et exigent que des services soient fournis à la Caisse par le bailleur, la Caisse a choisi de comptabiliser l'intégralité du contrat comme un bail, et par conséquent, la Caisse n'attribue pas le montant des paiements contractuels à, et comptabilise séparément les services fournis par le fournisseur dans le cadre du contrat.

Évaluation ultérieure

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont ultérieurement évalués au coût diminué des amortissements et pertes de valeur cumulés, et ajustés pour certaines réévaluations de l'obligation locative.

Les obligations locatives sont ensuite augmentées du coût des intérêts sur l'obligation locative et diminuées des paiements de location effectués. Les obligations locatives sont réévaluées lorsqu'il y a un changement dans les paiements futurs de location découlant d'un changement d'un indice ou d'un taux. Les paiements de location futurs révisés sont actualisés au même taux d'actualisation que celui appliqué au début du bail. Les obligations locatives sont également réévaluées lorsqu'il y a un changement dans l'évaluation de la durée d'un contrat de location, par exemple, un changement dans l'évaluation de la Caisse pour savoir si une option d'achat ou de prolongation est raisonnablement certaine d'être exercée ou si une option de résiliation est raisonnablement certaine de ne pas être exercée. Les loyers futurs sur la durée révisée sont actualisés au taux d'actualisation révisé à la date de réévaluation. Dans les deux cas, un ajustement équivalent est apporté à la valeur comptable de l'actif au droit d'utilisation.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

16. Actifs au titre des droits d'utilisation et obligations locatives (suivi)

Les actifs au titre des droits d'utilisation se composent des éléments suivants :

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Édifices	877 004	137 814	739 190	-

Aucun actif au titre des droits d'utilisation n'a été acquis au cours de l'année. Les actifs au titre des droits d'utilisation sont amortis sur la durée du bail.

L'obligation locative comprend les éléments suivants :

	\$
Solde au 1 ^{er} octobre 2019	877 004
Frais d'intérêts	20 859
Paiements de location	<u>(143 145)</u>
Solde au 30 septembre 2020	<u>754 718</u>

Les montants comptabilisés dans l'état du résultat global consolidé en charges d'occupation liées aux droits d'utilisation, aux obligations locatives et aux paiements sur contrats de location simple de l'exercice sont les suivants :

	2020	2019
	\$	\$
Dépense d'amortissement des actifs au titre des droits d'utilisation	137 814	-
Intérêt sur les obligations locatives	20 859	-
Paiements sur les contrats de location simple	-	141 669
	<u>158 673</u>	<u>141 669</u>

Le total des sorties de fonds pour les contrats de location pour l'année était de 143 145 \$ (141 669 \$ en 2019).

Risque de liquidité

La Caisse ne fait pas face à un risque de liquidité important à l'égard de ses obligations locatives. Les obligations locatives sont suivies au sein de la fonction finance de la Caisse.

Les échéances contractuelles représentant les flux de trésorerie contractuels non actualisés des engagements de location sont les suivantes au 30 septembre 2020 :

	\$
Moins de 1 an	147 575
1 à 5 ans	683 023
Plus de 5 ans	<u>6 556</u>
	<u>837 154</u>

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

17. Opérations entre apparentés

En vertu des IFRS, les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Caisse, directement ou indirectement. Les principaux dirigeants de la Caisse comprennent la direction supérieure et le conseil d'administration.

Le montant total de la rémunération versée aux principaux dirigeants au cours de l'exercice se détaille comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Rémunération		
Salaires et autres avantages sociaux à court terme	<u>1 691 828</u>	<u>1 381 910</u>

La rémunération décrite ci-dessus comprend les montants suivants versés aux dirigeants et aux administrateurs de la Caisse à titre d'indemnité pour les dépenses effectuées dans le cadre de leurs fonctions :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Honoraires et indemnités journalières	<u>52 800</u>	45 350
Formation et autres frais	<u>2 652</u>	<u>3 882</u>
	<u>55 452</u>	<u>49 232</u>

En vertu de la politique de la Caisse en matière de prêts consentis aux principaux dirigeants et de réception de dépôts des principaux dirigeants, les prêts et les dépôts doivent être approuvés et acceptés selon les mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux membres à l'égard de chaque catégorie de prêt ou de dépôt. Les prêts consentis aux principaux dirigeants et les dépôts reçus des principaux dirigeants se détaillent comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Prêts consentis aux principaux dirigeants		
Valeur totale des prêts accordés	<u>1 543 790</u>	1 551 623
Intérêts reçus au titre des prêts accordés	<u>52 664</u>	45 709
Valeur totale des marges de crédit accordées	<u>160 397</u>	201 700
Intérêts reçus au titre des marges de crédit accordées	<u>7 300</u>	9 597
Valeur inutilisée des marges de crédit	<u>107 604</u>	146 800
Prêts non décaissés	<u>22 500</u>	-
Dépôts reçus des principaux dirigeants		
Valeur totale des comptes d'épargne et dépôts à terme	<u>4 898 019</u>	3 060 837
Intérêt total versé sur les comptes d'épargne et dépôts à terme	<u>60 278</u>	33 391

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

18. Dépenses de personnel

	2020	2019
	\$	\$
Salaires et traitements	12 273 057	11 888 787
Avantages sociaux	2 460 365	2 500 581
Autre	910 655	863 655
	15 644 077	15 253 023

19. Autres revenus

Les autres revenus comprennent principalement les frais de service et les commissions. Les frais de service sont chargés aux membres, principalement sous forme de frais de compte et de frais de service basés sur les transactions. Les frais de compte se rapportent aux activités de tenue de compte et sont comptabilisés en résultats sur la période au cours de laquelle le service est fourni. Les frais de service basés sur les transactions sont comptabilisés comme résultats à un moment où une transaction est complétée. Les revenus de commissions sont généralement comptabilisés en résultats à un moment où la transaction est exécutée.

20. Normes, modifications et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

Certaines nouvelles normes, modifications de normes et interprétations ont été émises par l'IASB ou le Comité d'interprétation des IFRS qui sont obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 ou après que la Caisse a décidé de ne pas adopter par anticipation. L'adoption des nouvelles normes, interprétations et modifications qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore en vigueur ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Caisse.